

À PARTIR DU 2 JUIN

Réouverture de la déchèterie d'Anneville-en-Saire sur rendez-vous uniquement



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
Pôle de Proximité du Val de Saire | Tél. : 02.33.23.12.80
15, rue du Stade 50630 QUETTEHOU

Dans ce contexte de pandémie, la réouverture des déchèteries aux usagers oblige la collectivité à mettre en place une nouvelle organisation. **À partir du mardi 2 juin, les usagers pourront se rendre à la déchèterie d'Anneville-en-Saire uniquement sur rendez-vous, dans la limite des horaires d'ouverture.**

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, hors dimanches et jours fériés.

Les demandes doivent être réalisées sur www.ecodechet.com.

L'accueil téléphonique du Pôle de Proximité du Val de Saire se tient également à la disposition des usagers pour les accompagner dans cette démarche. L'utilisation de la plateforme reste toutefois à privilégier.


>>> Comment ça fonctionne? <<<

1



Je me connecte sur www.ecodechet.com, également disponible depuis le site lecotentin.fr

2



Je remplis le formulaire en veillant à indiquer ma plaque d'immatriculation et mes coordonnées

3



Je reçois un SMS ou un mail de confirmation

4



Je me rends à la déchèterie à l'horaire indiqué ou avec 5 minutes d'avance

5



Je me gare sur la zone prévue à cet effet

6



Je respecte les gestes barrières et les consignes données par le gardien

>>> Accès à LA Déchetterie <<<



>>> Déchèteries <<< Consignes AUX USAGERS

1



Attendre dans son véhicule que le gardien donne l'accord pour entrer dans la déchèterie

2



Rester courtois avec le personnel de la déchèterie et respecter les consignes données

3



Les enfants ne sont pas autorisés à descendre du véhicule

4



Une seule personne descend du véhicule sauf lorsque le déchet est trop volumineux ou lourd (maximum 2 personnes)

5



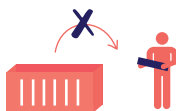
Respecter les règles de distanciation et les gestes barrières

6



Ne pas demander d'aide au déchargement au gardien et apporter ses propres outils (balai, pelle, etc.)

7



La récupération est interdite

8



Ramasser tout déchet tombé à terre